



DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE PRÉSENTEVILLERS

6.4

Plan

Local

d'Urbanisme

DOSSIER D'ARRÊT

SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La compétence « collecte et traitement des déchets » est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard Agglomération.

La Commune de Présentevillers bénéficie de deux points R « Récupération » sur son territoire : en cœur de village, à proximité de la Mairie, et à l'entrée du village depuis Bart (le long de la RD 33).

Par ailleurs, les habitants bénéficient des déchèteries du Pays de Montbéliard Agglomération, les plus proches étant localisées à Montbéliard et Voujeaucourt.

Prescription de l'élaboration du PLU par délibérations du conseil municipal des : 2 décembre 2008 et 16 décembre 2015
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du : 08 juin 2018
Enquête publique réalisée :
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du :



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètre-Expert
19 rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD
Tél : 03 81 91 72 03 - Fax : 03 81 91 31 99
cabinet.ruez@orange.fr / http://cabinetruez.fr

15020 – Juin 2018

**Carte de localisation des points de récupération des déchets recyclables
sur la Commune de Présentevillers**

Echelle : 1 / 5 000

